



FICHE INFORMATION
PIC IAE
MISSION EDEC IAE

 **PCO EP**
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité

 **Fles de Paris**
SE FORMER POUR S'INSÉRER

FICHE INFORMATION PIC IAE

MISSION EDEC IAE 2023

Financement des frais pédagogiques et de la rémunération des parcours IAE

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Être à jour de ses cotisations

L'action de formation doit impérativement s'effectuer sur le temps de travail et être en lien avec le projet professionnel du salarié
Seuls les salariés en contrat d'insertion (CDDI ou CDDU, contrat de mission, CDI conventionné (EBE)) sont éligibles au dispositif

Le prestataire de formation doit être certifié Qualiopi

Procédure d'inscription et demande

Demandes à effectuer sur [Opcoep.fr](https://opcoep.fr) Mes services en ligne / Espace bénéficiaire

PJ : Devis
Programme détaillé
Attestation de l'employeur

Règlement

PJ : Facture
Certificat de réalisation
Bulletin de salaire
Possibilité de règlement direct au prestataire sous conditions

MODALITÉS D'AIDE AU FINANCEMENT

Critères de prise en charge 2023

Prise en charge différenciée selon l'agrément IAE (ACI, EI ou AI)

Les heures de formation non effectuées ne seront pas prises en charge (même en cas d'absence « justifiée »)

Période d'application

L'action de formation doit s'effectuer entre le 1er janvier 2023 et 30 avril 2024

Date limite de transmission des dossiers : 30 novembre 2023 (prise en charge rétroactive possible)

Autres services :

- Diagnostic Performance Reprise
- Boîte à outils

Référent IAE Ile de France

Pour toute question liée au fonctionnement du PIC IAE :

Sandrine Picado : Sandrine.picado@opcoep.fr

Accès aux différents conseillers